PLATEFORME INDIVIDUELLE DE TRAVAIL - DE 2 À 7 MARCHES
Référence : 09903



RESUME

La plateforme individuelle de travail pliable est idéale pour réaliser vos travaux en hauteur de manière sécurisée et confortable. Sa largeur est adaptée au passage de porte

Doté d'un garde-corps, cet équipement est fiable. Il dispose également d'un plancher spacieux ainsi que d'un sac porte-outils d'une capacité de 15 kg.

Choisissez le nombre de marches (2 à 7) en fonction de la hauteur de travail que vous souhaitez (de 2,5 à 3,7 m).

Charge utile maximale : 150 kg

Les points forts :

- Robuste et stable
- Conforme
- Fabrication française
- Dimensions pliées réduites



DECLINAISONS

Nombre de marches
3
5
7
2
4
6

DESCRIPTION

Description de la plateforme individuelle :

La plateforme individuelle roulante et légère possède une hauteur fixe. Choisissez uniquement le nombre de marches nécessaire à votre usage. Elle est fabriquée en aluminium et est conforme au Décret 2004-924 et à la norme PIRL pour les modèles de 2 à 6 marches, ainsi qu'à la norme PIR pour le modèle de 7 marches.

Les hauteurs de travail varient selon le modèle : 2,50 m pour le modèle 2 marches, 2,70 m pour le modèle 3 marches, 2,90 m pour celui de 4 marches, 3,20 m pour 5 marches, 3,50 m pour 6 marches, et 3,70 m pour 7 marches. Les modèles de 2 à 4 marches sont autostables, avec une largeur de 0,81 m, tandis que ceux de 5 à 7 marches ont une largeur de 0,77 m.

Le plancher antidérapant mesure 0,50 x 0,40 m. Les marches antidérapantes ont une largeur de 60 mm.

Les modèles de 5 à 7 marches sont équipés de stabilisateurs à réglage millimétrique. Les roues de déplacement ont un diamètre de 100 mm pour les modèles de 2 à 4 marches, et de 150 mm pour ceux de 5 à 7 marches.

Cette plateforme supporte une charge utile de 150 kg.

Cet équipement est de fabrication française, assurant une qualité et une robustesse exemplaires.

Prozon vous propose également une gamme de nacelle pour chariot élévateur, fiable et sécurisée.

Quelle norme pour la plateforme individuelle roulante légère ?

Le décret de 1965 est remplacé par le décret n°2004-924 de septembre 2004. Celui-ci stipule qu'il est essentiel de réaliser

des travaux temporaires en hauteur en utilisant un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à assurer la sécurité des employés. Des garde-corps sont utilisés pour prévenir les chutes de hauteur, qu'ils soient intégrés ou fixés de manière sécurisée, rigide et d'une résistance adéquate. Si des mesures de protection collective ne peuvent pas être mises en place, il est nécessaire de garantir la protection des travailleurs en utilisant un système d'arrêt de chute adéquat.

Découvrez toute notre gamme d'équipement de travail en hauteur et nos équipements de protection individuelle.

Caractéristiques techniques de la plateforme individuelle de travail :

Matière : Aluminium

NOMBRE DE MARCHES	2	3	4	5	6	7
Poids	12.6 Kg	14 Kg	15.8 Kg	20.6 Kg	21.7 Kg	23.3 Kg
Hauteur travail	2m50	2m70	2m93	3m20	3m46	3m71
Hauteur hors tout	1m49	1m69	1m92	2m19	2m44	2m70
Hauteur plancher	0m50	0m70	0m93	1m20	1m46	1m71
Longueur hors tout	1m01	1m15	1m31	1m56	1m75	1m95
Largeur au sol stabilisateurs déployés	0m59	0m81	0m81	1m72	2m17	2m17
Longueur repliée	1m63	1m85	2m10	2m40	2m68	2m96
Largeur repliée	0m77	0m81	0m81	0m77	0m77	0m77
Épaisseur repliée	0m32			0m36		

Utilisation :

- Intérieure
- Extérieure